

Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain – 4 février 2025

Actualités

Vendredi 31 janvier, la Commission Mixte Paritaire chargée de proposer un texte commun sur les dispositions du **projet de loi de finances pour 2025** restant en discussion, est parvenue à un accord.

Aussi, je vous prie de trouver en pièce attachée, une note reprenant les mesures budgétaires fortes issues de l'examen de ce texte au Sénat.

Vous en souhaitant bonne réception, je demeure à votre entière disposition pour tout complément utile.

Bien amicalement.



Bourg en Bresse, le 5 février 2025

**A Mesdames et Messieurs les élus de l'Ain
De la part de Patrick CHAIZE**

Communiqué aux élus

Projet de loi de finances pour 2025

Accord de la Commission Mixte Paritaire
31 janvier 2025

Principales mesures du texte



Les conclusions de la Commission Mixte Paritaire (CMP) du projet de loi de finances (PLF) pour 2025 seront soumises au vote du Sénat jeudi prochain. Face à l'urgence, nous avons avec mes collègues, proposé et fait adopter des **mesures budgétaires fortes** visant à réduire notre déficit public dans la durée, pour près de **3 Md€**.

⇒ **Préparer dans la durée la réduction du déficit public**

Depuis plusieurs années, nous alertons sur la nécessité de redressement des finances publiques. Lors de l'examen du PLF 2024 au Sénat, nous avons ainsi proposé des économies à hauteur de 7 Md€, sans qu'aucune d'entre elles ne soit retenue par le Gouvernement. Plus récemment, la **mission d'information sur le dérapage des finances publiques** a permis au rapporteur général du budget, Jean-François Husson, de mettre en lumière le **manque criant de rigueur dans la tenue des comptes publics depuis 2017**.

⇒ **Protéger les collectivités et renforcer leur pouvoir fiscal**

Dès la présentation du PLF en octobre, nous avons décidé de réduire la participation des collectivités à l'effort budgétaire. Une contribution de 5 Md€ telle qu'initialement envisagée était en effet disproportionnée et aurait eu un effet très négatif sur l'économie de nos territoires.

Dans cet esprit, nous avons ramené l'effort général des collectivités à hauteur de 2,2 Md€, en refusant la révision du FCTVA, et en construisant un mécanisme de substitution au fonds de réserve de 3 Md€. Ce dispositif de lissage conjoncturel (« dilico ») consiste en une épargne forcée non confiscatoire à hauteur d'1 Md€, garantissant un retour des sommes gelées et lissant la participation des collectivités selon des critères plus justes.

Parallèlement, nous avons défendu et fait adopter plusieurs dispositions à destination des collectivités, visant à accroître leurs ressources fiscales, à renforcer le financement des transports et infrastructures locales, mais aussi à renforcer le soutien aux collectivités en difficulté.

*Cf. tableau en fin de document, sur les mesures prises afin de protéger les collectivités et renforcer leur pouvoir fiscal.

⇒ **Soutenir l'activité économique et les ménages**

Parce que le redressement des comptes publics ne peut se faire au détriment de l'activité et du pouvoir d'achat, **nous avons souhaité adapter le texte budgétaire aux contraintes de la réalité économique nationale**, en renforçant le soutien aux ménages fragiles et l'accès au logement.

⇒ **Répondre à l'insécurité qui frappe trop de nos concitoyens, et préserver la cohésion nationale**

Parce qu'il n'est pas acceptable que l'action régaliennne de l'État ait à souffrir du laxisme budgétaire passé, **nous avons préservé les crédits des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense**. Nous avons également défendu les crédits du sport – trop fortement réduits à peine les JO refermés –, dont le rôle est essentiel à la cohésion sociale et territoriale pour toutes les générations.

⇒ **Adapter notre pays au changement climatique**

Parce que nous défendons une action écologique éloignée des postures idéologiques, nous avons rehaussé les crédits dédiés à l'écologie dans les territoires : le fonds chaleur, le fonds Barnier, la prévention des risques par les collectivités, ou encore la plantation de haies. Nous avons également souhaité soutenir les ménages face à la réalité des coûts de cette transition, en refusant la hausse des taxes sur l'électricité au-delà de leur niveau d'avant-crise, comme l'évolution à la hausse en 2026 et 2027 de la trajectoire du malus CO₂.

Nous avons conscience que ce budget est imparfait, mais il n'en demeure pas moins **le premier jalon d'un engagement de long terme** pour restaurer nos finances publiques, réduire durablement la dépense et alléger la pression fiscale qui pèse sur notre économie.

Cette ambition guidera chacune de nos actions dans les mois à venir dans l'intérêt de la France et des Français.

Préparer dans la durée la réduction du déficit public

Réalisation d'économies sur les agences et opérateurs de l'État (pour un total d'1,2 Md€)

- ⇒ réductions de budget
- ⇒ baisses d'ETP
- ⇒ prélèvements sur les trésoreries excédentaires

Rationalisation de dispositifs insuffisamment efficaces

- ⇒ réduction des crédits de l'AME
- ⇒ réforme du crédit impôt recherche
- ⇒ recentrage des aides à l'apprentissage
- ⇒ baisse des crédits du pass Culture

Renforcement de la lutte contre la fraude

- ⇒ création d'un dispositif ciblant les pratiques de contournement à grande échelle de l'impôt sur les dividendes
- ⇒ création d'un dispositif anti-évitement pour la contribution exceptionnelle sur les entreprises
- ⇒ création d'une mesure anti-optimisation pour la surtaxe sur le transport maritime
- ⇒ interdiction des logiciels de caisse permissifs auto-certifiés pour lutter contre la fraude à la TVA

Protéger les collectivités et renforcer leur pouvoir fiscal

Réduction de la contribution des collectivités à l'effort budgétaire

- ⇒ annulation de la révision du FCTVA
- ⇒ suppression du « fonds de réserves » prévu et visant à ponctionner les collectivités à hauteur de 3 Md€, et création en remplacement d'un mécanisme d'épargne bloquée, progressif et protecteur pour les départements et les communes fragiles, et garantissant un retour des sommes mises en réserve sous 3 ans

Extension du pouvoir fiscal des collectivités

- ⇒ possibilité d'augmenter le taux de DMTO de 0,5% pour les départements
- ⇒ possibilité d'instaurer un versement mobilité additionnel de 0,15 % pour les régions
- ⇒ suppression de l'exonération obligatoire de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules électriques

Hausse des crédits consacrés aux transports et infrastructures locales

- ⇒ affectation de 100 M€ du produit de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance aux communes et départements
- ⇒ fléchage de 50 M€ des recettes de la vente des quotas carbone aux AOM

Renforcement du soutien aux collectivités en difficulté

- ⇒ création d'un fonds d'urgence pour les outre-mer de 200 M€
- ⇒ fléchage de près de 65 M€ pour le financement de la continuité territoriale
- ⇒ extension de la faculté préfectorale de rattrapage d'une commune en FRR
- ⇒ augmentation de la dotation aménités rurales à hauteur de 10 M€
- ⇒ exonération des lignes d'aménagement du territoire, des Outre-mer, de la Corse, de la hausse de TSBA (sous réserve d'un accord de la Commission européenne)

Soutenir l'activité économique et les ménages

Soutien aux ménages fragiles

- ⇒ rejet du rabot de -283 M€ proposé par le Gouvernement au titre de la mission Agriculture
- ⇒ hausse des crédits dédiés à l'accompagnement de la filière pêche dans le cadre de la fermeture hivernale annuelle dans le golfe de Gascogne

- ⇒ rétablissement du financement par l'État des maisons de l'emploi
- ⇒ prise en charge d'une partie de la part employeur de complémentaire santé dans les ESAT

Amélioration de l'accès au logement et du parc existant

- ⇒ préservation des crédits de MaPrimeRénov'
- ⇒ extension du prêt à taux zéro à toutes les opérations neuves sur l'ensemble du territoire national
- ⇒ exonération des primo-accédants en cas de hausse des taux des DMTO
- ⇒ exonération de droits de succession à hauteur de 100 000 € par donateur et de 300 000 € par donataire, en cas de donation pour l'achat d'un logement neuf ou de travaux de rénovation énergétique

Répondre à l'insécurité qui frappe trop de nos concitoyens, et préserver la cohésion nationale

- ⇒ préservation des crédits des ministères de l'Intérieur, de la Justice, et de la Défense
- ⇒ hausse des crédits du SGDSN
- ⇒ hausse des crédits de l'Administration pénitentiaire
- ⇒ rejet du rabot de -123 M€ proposé par le Gouvernement au titre de la mission Sport

Adapter notre pays au changement climatique

Augmentation des crédits dédiés à l'écologie dans les territoires

- ⇒ hausse des crédits du fonds chaleur et du fonds Barnier
- ⇒ hausse des crédits dédiés à la prévention des risques par les collectivités
- ⇒ hausse des crédits de l'IGN
- ⇒ hausse de 300 M€ des crédits du Fonds vert
- ⇒ hausse de crédits pour l'aide au désamiantage dans les Outre-Mer
- ⇒ hausse des crédits dédiés au « Pacte en faveur de la haie »

Conciliation des enjeux de décarbonation de l'économie, de souveraineté et de soutien à notre industrie

- ⇒ rejet de la hausse des taxes sur l'électricité au-delà de leur niveau d'avant-crise
- ⇒ transformation du malus poids pour les véhicules en un éco-score
- ⇒ rejet de l'évolution à la hausse en 2026 et 2027 de la trajectoire du malus CO₂
- ⇒ hausse de crédits pour le financement des pôles de compétitivité